

MONTANARI S.A.- Conditions générales de vente (CGV)

15.04.2021

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente («CGV») s'appliquent à l'ensemble des contrats de vente, services et autres prestations de la société MONTANARI S.A. (ci-après dénommée «MONTANARI»).

Les présentes conditions générales remplacent et annulent toutes versions antérieures. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis. La version la plus récente actuellement en vigueur est disponible sur www.montanari-sa.ch.

2. Prestations

MONTANARI est active dans l'usinage et le montage de pièces de mécanique de précision. Elle développe, usine et assemble des prototypes, des pièces unitaires ou des séries principalement dans les matières suivantes : inox, acier, titane, aluminium, cuivre, alliage, or, platine, pom, peek, pvc.

3. Offres

Sauf convention contraire, les offres sont sans engagement jusqu'à la confirmation de commande écrite par MONTANARI.

En cas de divergence entre la confirmation de commande, l'offre et les présentes conditions générales, l'ordre hiérarchique entre lesdits textes est le suivant :

- la confirmation de commande ;
- l'offre ;
- les conditions générales.

4. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent nets hors TVA et autres frais accessoires.

MONTANARI se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de fluctuation du prix des matières premières des éléments d'addition ou de variations du taux de change.

5. Conditions de paiement

Le délai de paiement s'élève à 30 jours nets dès la date d'émission de la facture.

Si le client ne respecte pas de délai de paiement, il est tenu, sans mise en demeure, de s'acquitter dès la date de l'échéance fixée d'un intérêt de 5% l'an. Les frais sont dus en sus.

Dans le cadre d'un volume d'affaires supérieur à CHF 10'000.00, MONTANARI peut demander à l'acheteur le versement d'un acompte de 30% de la valeur de la commande.

6. Modification et annulation de commande

Au cas où l'acheteur modifie sa commande (quantités, dimensions, etc.), MONTANARI est en droit de lui facturer les pièces déjà ébauchées ou terminées ainsi que la matière première. Il en va de même en cas d'annulation de la commande en cours de fabrication.

7. Délais de livraison et quantités livrées

Les délais sont discutés pour chaque commande de manière individuelle.

Notre engagement de livraison peut être prolongé d'une durée appropriée notamment, mais pas exclusivement dans les cas suivants :

- lorsque les indications nécessaires à l'exécution du contrat n'ont pas été adressées à temps à MONTANARI ou lorsque le client les modifie ultérieurement et engendre ainsi un retard dans l'exécution des livraisons ou des prestations ;
- lorsque des circonstances contraignantes affectant MONTANARI, le client ou un tiers surviennent sans que MONTANARI soit en mesure de les écarter en dépit de l'attention commandée par les circonstances ;
- lorsque le client ou un tiers est en retard dans l'exécution des travaux qui lui incombent, ou dans

l'accomplissement de ses obligations contractuelles, notamment si le client ne respecte pas les conditions de paiement.

Toute demande pour paiement d'indemnités de retard, particulièrement de dommages et intérêts, est exclue.

Pour les séries de plus de 500 pièces, des variations jusqu'à 5% en plus ou en moins de la quantité totale à livrer sont admissibles et il en sera tenu compte lors de la facturation.

8. Conditions de livraison

Tous les frais de livraison, d'emballage, de transport et d'assurance ainsi que les frais de douane et les taxes sont à la charge du client. Cette règle s'applique aussi en cas de renvoi de l'objet de la vente, sauf convention écrite dérogatoire conclue entre MONTANARI et le client.

MONTANARI devra être informé à temps des exigences particulières relatives à l'expédition, au transport et à l'assurance. Le client assume les risques du transport.

Les profits et les risques passent à l'acheteur au plus tard lorsque les livraisons quittent l'usine.

Lorsque la confirmation de commande porte sur plusieurs objets, MONTANARI est habilitée à livrer et à facturer séparément les différents objets de la vente.

9. Garantie en raison de défauts

La garantie pour les défauts se prescrit par 12 mois à compter de la livraison et ce, pour tous nos produits.

La garantie s'étend et se limite à la réparation ou au remplacement des pièces accusant un défaut prouvé de fabrication ou de matériel.

10. Réclamations pour défauts et délai de notification

Les pièces doivent être contrôlées immédiatement après leur réception. Les éventuels défauts doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la livraison. Les vices cachés doivent être signalés par écrit immédiatement après leur découverte.

Si l'acheteur omet de faire les avis de défauts précités, la livraison et la prestation sont réputées acceptées.

11. Exclusion des garanties pour les défauts

Le droit à la garantie et la responsabilité de MONTANARI est exclu si le défaut n'est pas imputable à MONTANARI, notamment si la pièce a été utilisée par le client et/ou par ses auxiliaires de manière inappropriée, en cas de conditions de stockage inappropriées, d'usure naturelle, ainsi qu'à toute autre cause non imputable à MONTANARI. De même, le droit à la garantie s'éteint si le client, en cas de défaut, ne prend pas toutes les mesures propres à réduire le dommage et/ou ne donne pas à MONTANARI la possibilité de remédier au défaut.

12. Responsabilité en raison d'obligations accessoires

MONTANARI ne peut être tenue responsable qu'en cas de dol ou de faute grave. Cette disposition s'applique notamment aux dommages en lien avec la fourniture de prestations, de conseils ou un manquement à des obligations accessoires.

13. Exclusion de toutes autres responsabilités de MONTANARI

Tous les cas de violation du contrat et leurs conséquences juridiques ainsi que toutes les prétentions du client, quel qu'en soit le fondement juridique, sont réglés exhaustivement dans les présentes conditions générales. Sont exclus, en particulier, toutes les prétentions en dédommagement, réduction du prix, annulation ou résiliation du contrat qui ne sont pas expressément réservés par celui-ci.

14. Protection des données

Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle dans le respect des lois en vigueur. Pour plus de renseignements sur le traitement des données personnelles, il est renvoyé au document mentions légales, chapitre « protection des données » disponible sur notre site internet www.montanari-sa.ch.

15. Droit applicable / For

Le droit matériel suisse s'applique à l'ensemble des litiges entre MONTANARI et ses partenaires contractuels. Le for est le siège de MONTANARI.